Nations Unies A/C.2/61/L.11*

Assemblée générale

Distr. limitée
20 octobre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Deuxième Commission
Point 55 e) de l'ordre du jour
Mondialisation et interdépendance : intégration des économies en transition à l'économie mondiale

Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Croatie, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine : projet de résolution

Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions 47/187 du 22 décembre 1992, 48/181 du 21 décembre 1993, 49/106 du 19 décembre 1994, 51/175 du 6 décembre 1996, 53/179 du 15 décembre 1998, 55/191 du 20 décembre 2000, 57/247 du 20 décembre 2002 et 59/243 du 22 décembre 2004,

Rappelant le Document final du Sommet mondial de 2005[1] et les résolutions adoptées à sa soixantième session qui renferment les dispositions relatives aux moyens de répondre aux besoins spéciaux des pays en transition,

Réaffirmant la nécessité d'intégrer pleinement l'économie des pays en transition à l'économie mondiale, et soulignant à ce propos qu'il importe d'assurer un environnement international favorable,

Se félicitant des progrès accomplis par ces pays sur la voie de réformes axées sur le marché, de la stabilité macroéconomique et financière et de la croissance économique, notamment par de saines politiques macroéconomiques, une bonne gouvernance et l'état de droit, et soulignant la nécessité de faire en sorte que ces tendances positives persistent,

Notant que, dans certains pays en transition, les progrès ont été plus lents, ce qui s'est traduit par des niveaux plus faibles du développement en général et du revenu par habitant,

Tenant compte du fait que la pauvreté demeure à un niveau élevé dans de nombreux pays en transition, notamment en milieu rural,

* Nouveau tirage pour raisons techniques.
[1] Voir la résolution 60/1.

06-57790* (F) 231006 231006

Soulignant qu'il importe de poursuivre l'aide internationale aux pays en transition pour soutenir leurs efforts dans le sens de réformes axées sur le marché, du renforcement des institutions, de la mise en place d'infrastructures ainsi que de la stabilité macroéconomique et financière et de la croissance économique, et de veiller à ce qu'ils s'intègrent pleinement à l'économie mondiale,

Consciente en particulier de la nécessité d'aider ces pays à tirer profit de la mondialisation, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et à mieux surmonter les difficultés qu'elle suscite,

Sachant qu'il demeure nécessaire de créer des conditions favorables à l'accès aux marchés des exportations de ces pays, conformément aux accords commerciaux multilatéraux,

Consciente du rôle important que les investissements étrangers directs devraient jouer dans ces pays et soulignant la nécessité de créer, tant sur le plan intérieur qu'au niveau international, un climat propre à y attirer davantage de ces investissements,

Consciente également du rôle que le secteur privé peut jouer dans le développement socioéconomique de ces pays et dans leur intégration à l'économie mondiale, et soulignant qu'il importe de promouvoir un climat propice à l'investissement privé et à l'esprit d'entreprise,

Prenant note du rapport du Secrétaire général[2],

1. *Se félicite* des mesures prises par les organismes des Nations Unies pour appliquer ses résolutions relatives à l'intégration des pays en transition à l'économie mondiale;

2. *Appelle* les organismes des Nations Unies, y compris les commissions régionales, et invite les institutions de Bretton Woods, agissant en collaboration avec les institutions multilatérales et régionales compétentes extérieures au système des Nations Unies, à continuer de faire des travaux d'analyse et d'offrir aux gouvernements des pays en transition des conseils théoriques et une assistance technique ciblée et concrète propres à renforcer les structures sociales, juridiques et politiques nécessaires pour mener à bien des réformes axées sur le marché, appuyer les priorités du développement national en vue d'encourager les évolutions positives et inverser toute évolution à la baisse du développement économique et social de ces pays;

3. *Souligne*, à ce propos, qu'il importe que se poursuive l'intégration des pays en transition à l'économie mondiale, compte tenu, notamment, des dispositions pertinentes du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement[3], de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable[4] et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)[5];

---

[2] A/61/269.

[3] *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

[4] *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

[5] Ibid., résolution 2, annexe.

4. *Insiste* sur la nécessité de centrer l'aide internationale aux pays en transition sur ceux qui ont des difficultés particulières à assurer leur développement socioéconomique, à appliquer des réformes axées sur le marché et à atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire[6], et se félicite des efforts des pays en transition pour améliorer la gouvernance et les capacités institutionnelles en vue d'utiliser cette aide plus efficacement;

5. *Se félicite* des efforts des pays en transition pour mettre en œuvre des politiques qui favorisent une croissance économique soutenue et un développement durable, notamment en encourageant la concurrence, la réforme des cadres réglementaires, le respect des droits de propriété et l'exécution ponctuelle des obligations contractuelles, et demande aux organismes des Nations Unies de mettre en relief les modèles efficaces en tant que bonnes pratiques;

6. *Se félicite également* que les pays en transition souhaitent renforcer leur coopération aux niveaux régional, sous-régional et interrégional et invite le système des Nations Unies à promouvoir le dialogue avec les organismes de coopération régionale et sous-régionale qui comptent parmi leurs membres des pays en transition, et à accroître l'appui dont ils bénéficient;

7. *Met l'accent* sur la nécessité d'associer plus étroitement et plus largement les pays en transition à la prise des décisions et à l'établissement de normes internationales dans le domaine économique, souligne à cette fin qu'il importe de poursuivre les efforts visant à réformer l'architecture financière internationale, en notant que donner davantage voix au chapitre aux pays en transition et leur assurer une participation accrue au sein des institutions de Bretton Woods demeurent une préoccupation constante et, à cet égard, demande l'accomplissement de nouveaux progrès tangibles;

8. *Constate* qu'il importe de développer les infrastructures afin de diversifier l'économie des pays en transition et d'accroître les gains résultant du commerce, et encourage les États, le système des Nations Unies et les autres parties concernées à appuyer l'action menée en ce sens;

9. *Souligne* qu'il importe de faciliter l'adhésion des pays en transition qui demandent à être admis à l'Organisation mondiale du commerce, en ayant à l'esprit le paragraphe 21 de la résolution 55/182 et les faits nouveaux survenus par la suite;

10. Prie le Secrétaire général d'établir, en étroite consultation avec les pays en transition, un rapport sur l'application de la présente résolution contenant notamment des recommandations de fond, y compris sur le renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et ces pays, et de lui soumettre ce rapport à sa soixante-troisième session.

---

[6] Voir la résolution 55/2.